

Coronavirus : le point sur les masques – Position de maires Pays de Lorient

Tout le monde connaît le contexte sanitaire de crise que nous vivons.

La perspective d'une levée progressive du confinement pose la question pour chacun des équipements individuels de protection. La reprise des activités économiques et les situations d'interaction sociale qui en découleront rendront plus que jamais nécessaire l'application stricte des gestes barrières, parmi lesquels le lavage des mains et la distanciation sociale.

Dans ce contexte, le port du masque constituera une **réponse complémentaire** à ces mesures. Le gouvernement n'écarte pas, d'ailleurs, de le rendre obligatoire dans certaines situations (transports en commun, salle de spectacles, cinémas, par exemple).

L'urgence pour nos communes a été d'équiper de masques les agents municipaux et des CCAS.

Nos communes et CCAS ont pu solutionner les questions d'approvisionnement des **masques sanitaires** pour les agents de l'EHPAD et du service d'aide à domicile. La situation est durablement stabilisée et les approvisionnements futurs semblent assurés.

La priorité désormais est d'assumer notre responsabilité d'employeur. Il appartient en effet de doter en masques les agents de nos communes et CCAS qui sont en activité ou amenés à reprendre leur activité afin de maintenir l'action des services publics. A ce titre, une commande est en cours, en lien avec le Préfet du Morbihan, Lorient Agglomération et l'Association des Maires du Morbihan. Nous souhaitons privilégier l'achat de masques en lien avec cette démarche d'économie sociale et solidaire. La provenance locale des masques, le contrôle et la qualité des produits, les emplois générés par ce travail nous conviennent parfaitement.

La question majeure qui demeure est donc : qu'en est-il des masques « grand public » ?

L'Etat a annoncé la création d'un fonds d'amorçage en fourniture de masques alternatifs destinés au grand public. Nos communes joueront pleinement leur rôle dans la diffusion de ces masques.

Si l'Etat n'est pas en mesure de fournir un masque à chacun, il nous faudra permettre à nos concitoyens de s'équiper. Mais, au préalable, il faut avoir conscience de deux choses très importantes :

- D'une part, la question des masques ne se limite pas au 11 mai et au processus de déconfinement. Le port des masques sera nécessaire, dans bon nombre d'actes de notre vie quotidienne et cela, *a minima*, jusqu'à la découverte et la capacité à administrer un vaccin adapté au COVID 19.... Sans doute dans un à deux ans, puis ensuite régulièrement lors de pics épidémiques. Il faut bien se rendre compte que le masque va entrer dans notre vie quotidienne comme un **produit d'hygiène courant**, identique à la brosse à dent, par exemple. Il faut voir la réalité en face.
- D'autre part, les masques alternatifs vont devoir répondre, a minima, à deux qualités importantes de confort et d'efficacité sanitaire.
 - o Le **confort** : le masque doit être adapté à la morphologie de la personne (enfant, adulte), au port ou non de lunettes, voire à la saison. S'il n'y a pas un confort minimum, il y aura des réticences au port du masque et donc inefficacité du dispositif.
 - o La **confiance sanitaire** : le masque doit respecter les normes sanitaires et si possible une norme unique validée par l'ensemble des experts. Dans quelques semaines, on nous demandera de porter un masque pour nous rendre à un spectacle ou au cinéma. Pour profiter pleinement de cette soirée, cela doit se passer en toute sérénité.

Ainsi il s'agit donc bien, d'ici un à deux mois, que chaque habitant possède plusieurs masques (il faut les laver régulièrement), confortables, répondant aux normes sanitaires.

Dans l'immédiat, avec la perspective du déconfinement, comment agir ?

Dès à présent :

- En fabriquant nos propres masques : des tutoriels sont disponibles sur les sites Internet de nos collectivités. Déjà de nombreuses personnes se sont équipées.
- En s'approvisionnant auprès des points de diffusion sur nos communes. (*infos spécifiques à chaque commune*)
- En prenant, dans chacune de nos communes, des mesures pour répondre aux urgences et situations de précarité.

Dès que possible :

- Lorsque nous aurons tous les éléments en notre possession (décision gouvernementale sur les usages contraints du masque, norme définitive, coût de réalisation...), nous prendrons des mesures qui auront pour objectif de solutionner durablement la question des masques, en privilégiant les solutions locales : commerçants locaux, autoentrepreneurs et participation à l'action engagée par l'Association des Maires du Morbihan et les couturières solidaires. Déjà, 500 couturières se sont inscrites au sein de « l'Usine invisible » dont on souhaite une production homologuée de catégorie 1.

La mise en œuvre du dispositif des masques « grand public » dans nos communes se fera, à la fois, par des prises de responsabilité individuelle et collective. Nos communes seront bien présentes dans leur rôle de facilitateur mais ne pourront pas assurer ce qui relève de la responsabilité et de l'engagement de chacun pour sa santé.

Liste des communes des maires signataires :

- Brandérion, Calan, Caudan, Cléguer, Gâvres, Gestel, Groix, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac-Lochrist, Languidic, Plouay, Quéven (liste non exhaustive établie le 24/04/2020)

Contacts : André Hartereau – maire d'Hennebont – 0615111944

Alain Nicolazo – maire de Cléguer – 0638770304

Pour information :

Les maires de petites villes demandent au Gouvernement de préciser la doctrine sur les masques « grand public »

Dans un courrier adressé au Premier Ministre, Christophe Bouillon, Député de Seine-Maritime et Président de l'APVF, a demandé au Gouvernement de préciser le plus rapidement possible la doctrine retenue à propos du port du masque. Lors de son allocution télévisée du 13 avril, le Président de la République a annoncé que des masques « grand public » seraient fournis aux français avant le début du déconfinement progressif prévu le 11 mai. Plusieurs communes ont d'ores-et-déjà décidé d'en commander ou d'en produire. Pour anticiper au mieux les choses et garantir un même niveau de sécurité sanitaire sur l'ensemble du territoire, il est indispensable que le Gouvernement apporte un certain nombre de précisions. Pour l'APVF, il convient tout d'abord de préciser qui, de l'Etat ou des collectivités, aura la charge de commander, produire et distribuer ces masques « grand public ». L'APVF souhaite également savoir pour quels publics et pour quels usages le port de ces masques sera recommandé, combien de masques seront nécessaires pour chaque individu ou encore quelles seront les normes à respecter lors de la production. Enfin, les élus des petites villes demandent un encadrement des prix des masques « grand public », une exonération de la TVA et la possibilité pour les collectivités qui achètent des masques d'imputer ces achats sur les budgets d'investissement compte-tenu de la faiblesse des marges de manœuvre en fonctionnement.